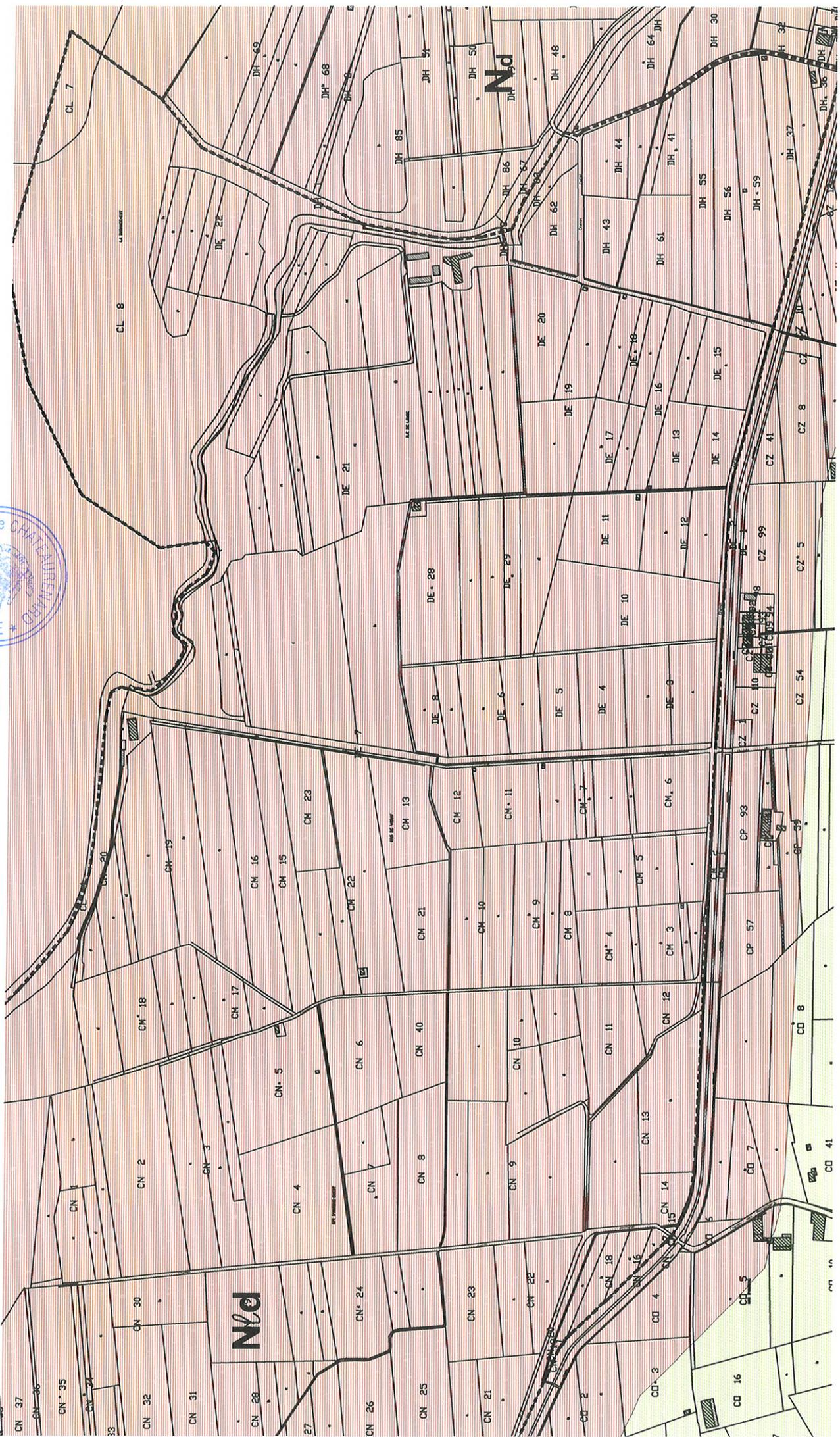
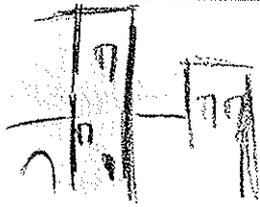


/ 6 JAN. 2016

LOMBARDO Michel
Adjoint Délégué
Mairie de CHATEAUNEUF





Châteaurenard
de Provence

Planche de zonage
Partie Nord de la commune

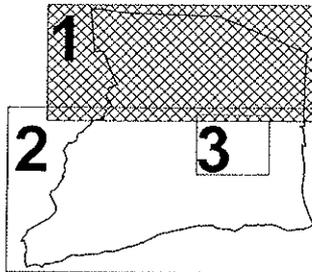
Département des
BOUCHES DU RHONE

Commune de CHATEAURENARD

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°5
approuvée par délibération du conseil municipal
du 15 juillet 2015

Echelle : 1 / 5000 ème



Pour la modification n°5 du PLU :

Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE
et Stéphane VERNIER
3, place de la Poste
Résidence Saint Marc
30131 PUJAUT

Tél : 04-90-26-39-35
Em@il : atelier@lacroze.fr



Espace INGA
110 parc Athéna
83190 Ollioules
Tél. : 04 94 18 97 18
Fax : 04 94 18 97 19

citadia@citadia.com

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 juillet 2006

1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 25 septembre 2008

2^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 7 juillet 2011

3^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 26 septembre 2013

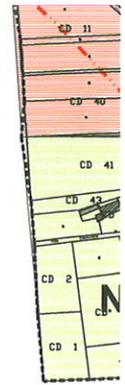
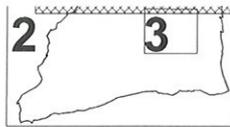
4^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 27 mai 2015

1^{ère} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par
Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2010

2^{ème} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par
Délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010

Mise à jour du Plan local d'Urbanisme par arrêté du Maire du 03 avril 2013

Monsieur le Député-Maire



Espace INGA
 110 parc Athéna
 83190 Ollioules
 Tél : 04 94 18 97 18
 Fax : 04 94 18 97 19
 citadia@citadia.com

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 juillet 2006

1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008

2^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2011

3^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2013

4^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2015

1^{ère} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2010

2^{ème} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010

Mise à jour du Plan local d'Urbanisme par arrêté du Maire du 03 avril 2013 Monsieur le Député-Maire

Légende du Plan Local d'Urbanisme

Prescriptions du zonage

- Limite de zone
- A** Dénomination de la zone

Emplacements réservés

-  Emplacement réservé pour réalisation d'équipement
-  Emplacement réservé pour réalisation / modification de voirie (bénéficiaire commune)

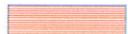
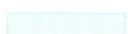
 Numéro d'opération
 Emprise de l'emplacement réservé

Servitudes d'urbanisme

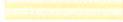
-  Servitude emplacement mixité sociale (L123-2-b)
-  Servitude emplacement voirie (L 123-2-c)

 Numéro d'opération
 Pourcentage de logements aidés (%)

Contraintes d'urbanisme

-  Zone soumise à l'aléa inondation par la Durance : aléa fort
-  Zone soumise à l'aléa inondation par la Durance : aléa modéré
-  Zone soumise à l'aléa inondation par le Réal
-  Marge de recul entrée de ville (L 111-1-4)
-  Voies concernées par des prescriptions d'isolement acoustique

Prescriptions de protections et de mise en valeur

-  Mas identifiés comme remarquables (L123-3-1)
-  Règle architecturale particulière
-  Espace Boisé Classé
-  Plantations à réaliser
-  Zone non aedificandi (Articles UC1/UC9)
-  Zone d'implantation du bâti

/ 6 JAN. 2016

LOMBARDO Michel

Adjoint Délégué





Châteaurenard
de Provence

Planche de zonage
Partie Nord de la commune

Pour la modification n°5 du PLU :

Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE
et Stéphane VERNIER
8, place de la Poste
Résidence Saint Marc
30131 PUJAUT

Tél : 04-90-26-39-35
Email : atelier@lacroze.fr

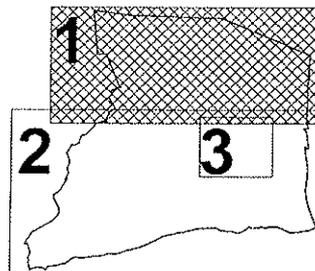
Département des
BOUCHES DU RHONE

Commune de CHATEAURENARD

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°5
approuvée par délibération du conseil municipal
du 15 juillet 2015

Echelle : 1 / 5000 ème



Espace INGA
110 parc Athéna
83190 Ollioules
Tél. : 04 94 18 97 18
Fax : 04 94 18 97 19
citadia@citadia.com

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 juillet 2006

1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 25 septembre 2008

2^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 7 juillet 2011

3^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 26 septembre 2013

4^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération
du Conseil Municipal du 27 mai 2015

1^{ère} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par
Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2010

2^{ème} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par
Délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010

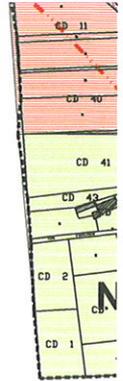
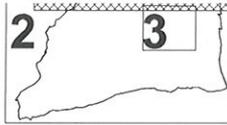
Mise à jour du Plan local d'Urbanisme par arrêté du Maire du 03 avril 2013

Monsieur le Député-Maire

Pour la modification n°5 du PLU :

Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE
et Stéphane VERNIER
8, place de la Poste
Région de Saint Marc
33131 PUJJAUT

Tél : 04-90-26-39-35
Email : atelier@lacroze.fr



Espace INGA
110 parc Athéna
83190 Ollioules
Tél. : 04 94 18 97 18
Fax : 04 94 18 97 19

citadia@citadia.com

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 juillet 2006

1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008

2^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2011

3^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2013

4^{ème} Modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2015

1^{ère} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2010

2^{ème} Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par Délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010

Mise à jour du Plan local d'Urbanisme par arrêté du Maire du 03 avril 2013

Monsieur le Député-Maire

Légende du Plan Local d'Urbanisme

Prescriptions du zonage

----- Limite de zone

A Dénomination de la zone

Emplacements réservés



Emplacement réservé pour réalisation d'équipement



Emplacement réservé pour réalisation / modification de voirie (bénéficiaire commune)

11
16

Numéro d'opération

Emprise de l'emplacement réservé

Servitudes d'urbanisme



Servitude emplacement mixité sociale (L123-2-b)

5
20

Numéro d'opération

Pourcentage de logements aidés (%)

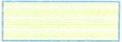


Servitude emplacement voirie (L. 123-2-c)

Contraintes d'urbanisme



Zone soumise à l'aléa inondation par la Durance : aléa fort



Zone soumise à l'aléa inondation par la Durance : aléa modéré



Zone soumise à l'aléa inondation par le Réal



Marge de recul entrée de ville (L 111-1-4)



Voies concernées par des prescriptions d'isolement acoustique

Prescriptions de protections et de mise en valeur



Mas identifiés comme remarquables (L123-3-1)



Règle architecturale particulière



Espace Boisé Classé



Plantations à réaliser



Zone non aedificandi (Articles UC1/UC9)



Zone d'implantation du bâti